



Le 04 décembre 2015



## 600 millions d'euros de matériel pour la police nationale vont être investis "en urgence"

Par [Clément Giuliano](#)

Le ministre de l'Intérieur annonce aux représentants des syndicats de police, mercredi 2 décembre 2015, la commande "en urgence" de matériels aux profits des policiers. Au total, 600 millions d'euros devraient ainsi être mobilisés pour permettre la livraison, avant la fin du premier semestre 2016, d'armes collectives, d'équipements de protection et de véhicules. Si les représentants syndicaux joints par AEF saluent cette annonce, ils rappellent que des équipements nouveaux devaient déjà être déployés dans les services après les attentats de janvier 2015. Bernard Cazeneuve aborde également la question de la légitime défense et celle du port de l'arme en dehors du service.

Selon plusieurs représentants syndicaux contactés par AEF, le ministre de l'Intérieur s'est engagé, mercredi 2 décembre 2015, à se rendre dans des commissariats à la fin du premier semestre 2016 pour s'assurer de la livraison des matériels qui doivent être commandés sans avoir recours à des appels d'offres traditionnels. Les policiers indiquent avoir fait part au ministre, au cours de la réunion organisée place Beauvau, du "décalage entre les annonces et la réalité du terrain" dans le domaine des dotations en matériel.

En janvier 2015, Manuel Valls avait annoncé la commande, au profit de l'ensemble des forces de l'ordre, "de gilets pare-balles plus performants, de casques balistiques pour certaines opérations, ou encore d'armements plus performants pour faire face à la présence d'armes de guerre" ([lire sur AEF](#)). Selon les syndicalistes, des équipements ont bien été commandés mais n'ont pas été livrés.

### LÉGITIME DÉFENSE : DÉCISION FIN MARS 2016

Sur la légitime défense, Bernard Cazeneuve a exprimé aux syndicats son souhait de consulter les groupes politiques représentés au Parlement sur les termes de la réforme à mener. En l'absence de consensus sur le sujet, le ministre de l'Intérieur s'engage à trancher d'ici à la fin du premier trimestre 2016. Plusieurs syndicats ont demandé à être consultés également sur le texte envisagé.

Un groupe de travail sur la question a été lancé par Bernard Cazeneuve au printemps 2015 après l'examen d'une proposition de loi présentée par Éric Ciotti (LR, Alpes-Maritimes) ([lire sur AEF](#)). Il associe l'IGPN, l'IGGN ainsi que des parlementaires, parmi lesquels Éric Ciotti et Élisabeth Pochon (PS, Seine-Saint-Denis). Début novembre 2015, Bernard Cazeneuve avait d'ores et déjà annoncé son souhait de voir les règles de légitime défense évoluer pour permettre aux policiers de faire usage de leur arme pour neutraliser une personne qui commettrait des "meurtres en série" ([lire sur AEF](#)).

Le ministre de l'Intérieur évoque également la question du port de l'arme de service en dehors des heures de travail après le rejet par les syndicats d'un texte prévoyant cette possibilité uniquement pendant l'état d'urgence ([lire sur AEF](#)). Bernard Cazeneuve ne souhaite pas d'évolution immédiate des règles de port d'arme mais faire un bilan au terme de l'état d'urgence. Il a notamment évoqué devant les syndicats son souhait de "préserver les forces de l'ordre des critiques", rapportent plusieurs participants à AEF. Un nouvel examen du texte rejeté est prévu lors d'un comité technique de réseau de la police nationale le 9 décembre prochain.

Le ministre de l'Intérieur annonce par ailleurs qu'il publiera des consignes dans les jours à venir afin de permettre aux policiers, massivement mobilisés depuis les attentats du 13 novembre et dans le cadre de la COP 21, de prendre des jours de repos. Les règles liées aux effectifs minimums dans les services devraient ainsi être modifiées, et les règles de dépôt de congés assouplies.

## **le bureau national**